

**TÉMOIN
OU
VICTIME D'UN DÉLIT**

Appel téléphonique

17

Intervention
sur le terrain

Envoi SMS

**AUPRÈS DE LA VICTIME
ET/OU DES TÉMOINS**

**ENTREPRISES
ADHÉRENTES
AU DISPOSITIF**



Numéros d'urgence :

Police/Gendarmerie **17**

SAMU **15**

Pompiers **18**

Numéros utiles :

Centre national des chèquiers volés :
0 892 683 208

Opposition CB interbancaire :
0 892 705 705



**LA SÉCURITÉ DANS LES COMMERCE,
TOUS CONCERNÉS !**



En partenariat avec



En partenariat avec





Vigilance Commerce, qu'est-ce que c'est ?

Le dispositif **Vigilance Commerce** permet à l'entreprise d'être prévenue rapidement par SMS d'un délit ou d'une tentative de délit commis à proximité de son établissement. Transmis directement sur son téléphone portable par les forces de l'ordre, ces messages visent à renforcer sa vigilance afin d'éviter la réitération des faits en sa défaveur ou celle des entreprises voisines.



Quel est son fonctionnement ?

- 1 Un commerçant victime d'un délit contacte le 17. Les délits concernés :
 - Vols à main armée,
 - Vols à l'étalage,
 - Escroquerie.
- 2 Les forces de l'ordre envoient un SMS à l'ensemble des adhérents sous l'intitulé **VIGILANCE71**.
- 3 La victime pourra être prise en charge par les forces de l'ordre en matière de démarches juridiques et administratives.



Comment s'inscrire ?

Inscrivez-vous gratuitement en ligne sur www.vigilance-commerce-71.fr

TÉMOIN OU VICTIME, COMMENT UTILISER VIGILANCE COMMERCE ?



Rôle de l'entreprise

Appelez immédiatement le 17 (pour une diffusion rapide et efficace du message).

Donnez votre identité et le nom de l'entreprise.

A quelle adresse a lieu l'infraction ? A quel moment ?

Y a-t-il des victimes avec un préjudice corporel ?

Que s'est-il passé ? Quel type de délit était-ce ?

- Vol à main armée ou avec violence,
- Vol à l'étalage,
- Escroquerie
(faux moyens de paiement, à la fausse qualité, le vol au «rendez-moi»...).

Décrivez le ou les agresseurs : sexe, caractéristiques physiques, tenue vestimentaire, corpulence, accent ou autres particularités...

L'agresseur était-il armé ?

Direction de la fuite et par quels moyens (voiture, 2 roues, à pied...) ?

Soyez le plus précis possible dans votre description, tout en restant concis.

Préservez les traces et indices (empreintes digitales, de chaussures...).



Rôle du 17

Une fois l'appel reçu, le 17 prend la décision d'envoyer un SMS **VIGILANCE71** à l'ensemble des adhérents, et d'intervenir sur le terrain.

Le SMS reprend les éléments suivants :

- Moment et lieu de l'agression,
- Type de commerce victime du délit,
- Type de délit.

Description de l'auteur des faits.

ATTENTION !

Le dispositif **Vigilance Commerce** ne se substitue pas à l'intervention sur le terrain des forces de l'ordre.